

ACCORD DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DE TENCENT CLOUD

Portail international

Le présent Accord de renouvellement automatique (« **Accord de renouvellement automatique** ») complète et fait partie intégrante des Conditions d'utilisation de Tencent Cloud (« Conditions d'utilisation ») et régit la fonctionnalité de renouvellement automatique des Services fournis via le portail international de Tencent Cloud. Les termes commençant par une majuscule non définis dans le présent document ont la signification qui leur est attribuée dans les Conditions d'utilisation.

EN ACTIVANT LE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE POUR UN SERVICE, VOUS RECONNAISSEZ AVOIR LU, COMPRIS ET ACCEPTÉ LES TERMES DU PRÉSENT ACCORD DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS CES CONDITIONS, VEUILLEZ NOUS CONTACTER IMMÉDIATEMENT POUR DÉSACTIVER CETTE FONCTIONNALITÉ. NOUS METTRONS ALORS FIN À L'OPTION DE PAIEMENT DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE DE VOTRE COMPTE.

1. DESCRIPTION DU SERVICE DE RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

1.1 Définition

Le renouvellement automatique signifie qu'à l'expiration de votre période de Service ou en cas d'épuisement des ressources, si votre Compte dispose d'un solde disponible suffisant, le système déduira automatiquement les frais de la prochaine période de renouvellement ou du prochain forfait de ressources de votre Compte.

1.2 Portée

Le présent Accord de renouvellement automatique s'applique à tous les Services qui prennent en charge la fonctionnalité de renouvellement automatique, comme indiqué dans l'interface d'achat ou de gestion du Service.

2. ACTIVATION DU RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

Vous pouvez activer le renouvellement automatique par les méthodes suivantes (sous réserve de disponibilité pour certains Services):

- **(a)** En sélectionnant l'option « Renouvellement automatique » lors de l'achat initial du Service;
- **(b)** En activant le renouvellement automatique sur la page accessible via Centre de facturation > Gestion de renouvellement;
- **(c)** En configurant le renouvellement automatique dans votre console spécifique au Service, le cas échéant.

Le renouvellement automatique n'est PAS activé par défaut. Vous devez l'autoriser et le choisir explicitement pour activer le renouvellement automatique pour chaque Service. En activant le renouvellement automatique, vous consentez expressément à:

- être lié par les termes du présent Accord de renouvellement automatique;
- un prélèvement automatique à chaque période de renouvellement;
- aux conditions et tarifs de renouvellement communiqués au moment de l'activation ; et
- aux procédures de notification et d'annulation décrites dans la présente.

3. CONDITIONS ET TARIFS DE RENOUVELLEMENT

3.1 Période de renouvellement

Sauf modification de la période de renouvellement de votre part, les Services seront automatiquement renouvelés pour la même durée que la période en cours. La « période en cours » correspond à votre période de Service active, sans compter toute période de renouvellement. Par exemple, si votre période de Service en cours s'étend du 1er mars 2025 au 31 mai 2025 (trois mois), la période de renouvellement sera également de trois mois (du 1er juin 2025 au 31 août 2025), sauf modification de votre part. Vous pouvez modifier la période de renouvellement à tout moment avant le prochain renouvellement via l'interface de Gestion des [renouvellements](#).

3.2 Tarifs

- **(a) Tarifs actuels:** Le prix de renouvellement sera le prix en vigueur pour le Service au moment du renouvellement (taxes applicables comprises), qui peut différer de votre prix d'achat initial.
- **(b) Changements de prix:** Nous nous réservons le droit de modifier les prix des Services ou d'instaurer de nouveaux Frais. En cas de modification du prix d'un Service dont le renouvellement automatique est activé, vous en serez informé par les canaux appropriés (y compris, mais sans s'y limiter, par notification sur la console, par courriel, par SMS, par appel téléphonique et par notification via l'application) au moins trente (30) jours à l'avance. Si vous ne désactivez pas le renouvellement automatique avant l'expiration du Service, le renouvellement aura lieu avec le prix modifié. Si vous résidez dans une juridiction visée par l'article 9 (Dispositions régionale de conformité) du présent Accord de renouvellement automatique, les conditions de cet article s'appliquent.
- **(c) Tarifs promotionnels:** Les tarifs de lancement ou promotionnels peuvent ne pas s'appliquer à la période de renouvellement, sauf si cela vous est explicitement proposé.

4. PAIEMENT ET FACTURATION

4.1 Mode de paiement

Les frais de renouvellement automatique seront traités à l'aide du ou des modes de paiement associés à votre Compte, conformément à l'article 5 des Conditions d'utilisation.

4.2 Date de facturation

Nous tenterons de procéder au renouvellement automatique au plus tard à la date d'expiration de votre Service. La date exacte de renouvellement peut varier, mais nous garantissons que le renouvellement sera terminé à la date d'expiration si votre solde est suffisant.

4.3 Fonds insuffisants

Si votre Compte ne dispose pas d'un solde suffisant:

- **(a)** Vous recevrez une notification d'échec du renouvellement automatique par les canaux appropriés (y compris, mais sans s'y limiter, par notification sur la console, par courriel, par SMS, par appel téléphonique et par notification via l'application).
- **(b)** Votre Service peut être restreint, suspendu ou résilié conformément aux Conditions d'utilisation;
- **(c)** Des frais postpayés peuvent s'appliquer si vous continuez à utiliser le Service (le cas échéant).

4.4 Renouvellement réussi

En cas de renouvellement automatique réussi:

- Le paiement sera enregistré dans l'historique des paiements de votre Compte;
- Votre période de Service sera prolongée ou les ressources reconstituées en conséquence ; et
- Vous recevrez une notification de confirmation.

5. NOTIFICATIONS

5.1 Notifications préalables au renouvellement

Nous vous enverrons des rappels de renouvellement avant le renouvellement automatique:

- Si votre période en cours est d'un mois ou moins: des rappels seront envoyés sept (7) jours, trois (3) jours et un (1) jour avant la date d'expiration de votre Service.
- Si votre période en cours est supérieure à un mois: des rappels seront envoyés trente (30) jours, sept (7) jours, trois (3) jours et un (1) jour avant la date d'expiration de votre Service.

Tous les rappels seront envoyés par un (1) ou une combinaison des canaux suivants:

- Notifications sur la console
- Courriel (à votre adresse courriel enregistrée)
- SMS (si vous avez activé les notifications par SMS)

- Notification par téléphone
- Notification via l'application

5.2 Contenu de notification

Les notifications préalables au renouvellement comprendront:

- Le ou les Services soumis à un renouvellement automatique
- La date de renouvellement
- Le prix de renouvellement
- Des instructions pour annuler le renouvellement automatique
- Nos coordonnées de contact

5.3 Préférences de notification

Vous pouvez gérer vos préférences de notification via les paramètres d'Abonnement aux messages de votre [console](#).

6. ANNULATION DU RENOUVELLEMENT AUTOMATIQUE

6.1 Méthodes d'annulation

Vous pouvez annuler le renouvellement automatique à tout moment via:

- **(a)** La page accessible via Centre de facturation > Gestion de renouvellement;
- **(b)** Votre console spécifique au Service (le cas échéant);
- **(c)** Les notifications avant renouvellement.

6.2 Délai d'annulation

- L'annulation du renouvellement automatique prend effet immédiatement après confirmation dans le système.
- Il peut s'écouler un court délai avant que la mise à jour du statut de renouvellement automatique (que vous choisissiez d'annuler ou de renouveler) ne soit visible sur tous les systèmes. Le statut affiché dans votre interface de Service est toujours la source faisant autorité.
- **Important** : Si vous annulez moins de 24 heures avant la date d'expiration, une procédure de renouvellement peut déjà être en cours. Tout frais prélevé avant la finalisation de votre annulation n'est pas remboursables et sera facturé au tarif en vigueur, sauf disposition contraire de la loi applicable.

6.3 Effet d'annulation

- L'annulation du renouvellement automatique n'affecte pas la période en cours de votre abonnement.
- Votre accès au Service restera ininterrompu jusqu'à l'expiration de la période en cours.

- À l'expiration du Service, il sera automatiquement interrompu sauf si vous le renouvelez manuellement.

7. MODIFICATIONS ET RÉSILIATION DE SERVICE

7.1 Modifications du service de renouvellement automatique

Nous pouvons modifier ou interrompre la fonctionnalité de renouvellement automatique à tout moment, moyennant un préavis transmis par les canaux appropriés.

7.2 Notre droit de résiliation

Nous nous réservons le droit d'interrompre les services de renouvellement automatique dans votre juridiction ou pour des Services spécifiques en fonction des exigences opérationnelles, en fournissant un préavis raisonnable par les canaux appropriés (y compris, mais sans s'y limiter, par notification sur la console, par courriel, par SMS, par appel téléphonique et par notification via l'application).

8. VOS RESPONSABILITÉS

Vous êtes responsable pour:

- **(a)** Maintenir un solde de Compte suffisant pour les renouvellements automatiques, sinon, la section 4.3 de la présente s'appliquera;
- **(b)** Tenir à jour vos coordonnées pour recevoir des notifications;
- **(c)** Suivre l'état et les dates de renouvellement de vos Services;
- **(d)** Examiner et comprendre toutes les conditions et les tarifs de renouvellement;
- **(e)** Gérer vos paramètres de renouvellement automatique selon vos préférences.

9. DISPOSITIONS RÉGIONALES DE CONFORMITÉ

9.1 Applicabilité

Le présent Accord s'applique en complément des lois en vigueur. Des protections et des droits supplémentaires peuvent s'appliquer selon votre lieu de résidence, tel qu'indiqué dans vos informations d'inscription, et vos droits légaux en vertu des lois locales impératives applicables demeurent inchangés.

9.2 Espace économique européen (EEE), Royaume-Uni et Suisse

Si vous résidez dans l'EEE, au Royaume-Uni ou en Suisse: (a) Vous pouvez exercer votre droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours suivant le renouvellement, sous réserve d'un calcul au prorata des services déjà rendus; (b) Les demandes d'annulation peuvent être soumises via les canaux d'assistance standard, conformément à la législation et à la réglementation locales; (c) Les notifications qui vous seront adressées seront rédigées dans votre langue locale (par exemple, français, allemand, espagnol, italien, néerlandais) si vous

résidez dans une juridiction concernée; (d) Pour certains Services de longue durée, des notifications avant renouvellement peuvent être envoyées tous les six (6) mois après votre inscription au Service ; et (e) Si votre Service est fourni en Allemagne, le renouvellement ne concernera que les Services dont la durée initiale n'excède pas vingt-quatre (24) mois et vous pourrez ensuite résilier votre abonnement à tout moment en respectant un préavis d'un (1) mois via le bouton d'annulation disponible sur votre interface de Service et tout bouton de confirmation que nous vous fournirons.

9.3 États-Unis

Si vous résidez aux États-Unis: (a) La méthode d'annulation de votre renouvellement sera identique à celle utilisée lors de votre abonnement. Par exemple, si vous avez souscrit au renouvellement automatique via des canaux en ligne (tels que ce site web ou par courriel), vous pouvez l'annuler par les mêmes moyens. Il n'est pas nécessaire d'utiliser d'autres méthodes, comme le téléphone ou le courrier, pour effectuer l'annulation. Nous nous engageons à vous offrir une procédure d'annulation aussi simple que celle de votre abonnement; (b) Un rappel annuel, utilisé lors de votre achat initial ou sous forme de communication régulière, pourra vous être envoyé après votre abonnement au Service, précisant le produit ou le service concerné par le renouvellement automatique, la fréquence et le montant des prélèvements, ainsi que la procédure d'annulation; (c) Votre consentement explicite au renouvellement sera conservé dans nos archives pendant une durée minimale de trois (3) ans, ou d'un (1) an après la résiliation du contrat, la période la plus longue étant retenue, conformément à la législation applicable, et votre action positive pour activer le renouvellement automatique vaut également consentement exprès à cette obligation de conservation des données; et (d) En cas de modification importante des conditions de renouvellement, y compris toute modification des frais, vous pouvez être informé au moins sept (7) jours et au plus trente (30) jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux frais, en incluant des informations sur la manière d'annuler de façon à ce que vous puissiez conserver les documents.

10. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Notre responsabilité relative aux services de renouvellement automatique est régie par l'article 11 des Conditions d'utilisation.

11. DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Le présent Accord de renouvellement automatique est régi par les mêmes lois et dispositions de règlement des différends que celles spécifiées aux articles 3 et 13(e) des Conditions d'utilisation, en fonction de votre emplacement.

12. MODIFICATIONS DE CET ACCORD

Nous pouvons modifier le présent Accord de renouvellement automatique conformément à l'article 13(i) des Conditions d'utilisation. Le fait de continuer à utiliser les services de

renouvellement automatique après l'entrée en vigueur des modifications vaut acceptation des conditions modifiées.

13. CONTACT

Pour toute question concernant le renouvellement automatique ou pour demander de l'aide, veuillez nous contacter via les canaux d'assistance spécifiés dans les Conditions d'utilisation.